

Présents : MMES MM. AILLOUD, BAUDRAN, BERNARD, BERTHELET, BODEREAU, BROLLES, CHEVALIER, DIDIER, DUPHOT, JANIN, JURY, LAVERGNE, NIVON, PEREZ, PEYTOUD, PORCHERON, RONZON et VALENCIER

Absents excusés : M. CAILLAUX

Absent ayant donné procuration : M. CAILLAUX à M. PORCHERON

M. VALENCIER est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire invite tout le conseil à respecter une minute de silence en respect des victimes des derniers attentats.

Prochain conseil : 20 novembre

Avant l'ouverture de l'ordre du jour, Monsieur le Maire laisse la parole à l'entreprise PHV qui souhaite présenter son activité et ses projets pour la carrière d'Eyzin-Pinet.

M. ESPARCIEUX présente l'historique de la carrière qui a été ouverte en 2005 avec une autorisation d'exploitation de 250 000 tonnes par an maximum. En moyenne, ce sont 200 000 tonnes de matières qui sont extraites. La surface déjà extraite représente 26 hectares et il n'en reste plus que 5.5 hectares. La carrière est réputée pour ses matériaux très qualitatifs étant située dans une vallée alluvionnaire.

En 2021, une autorisation de remblaiement a été déposée. En effet, l'exploitation a abaissé le niveau du sol de 6 à 7 mètres sous le niveau initial. Pour permettre le retour des agriculteurs dans de meilleures conditions, il a été proposé de remblayer la carrière.

L'ensemble des terres agricoles présentent à l'origine ont été raclées sur un mètre de profondeur et conservées par la carrière afin d'être restituées aux agriculteurs à la fin de l'exploitation.

Historiquement, la carrière a toujours été occupée par 2 exploitants. Autrefois, chacun travaillait indépendamment avec ses véhicules et équipements. En 2019, avec le changement d'un exploitant, il a été décidé de mutualiser les équipements afin d'en réduire le nombre.

Il a été également créé un bassin d'eau tampon pour répondre aux obligations de limitation d'émission des poussières mais aussi de limitation de prélèvement de l'eau.

Une mare à batraciens a également été créée pour préparer le retour à la nature de cette parcelle de terre.

La mutualisation s'étend également aux carrières voisine puisque le suivi des eaux souterraines est désormais commun et partagé.

En octobre 2023 est déposé auprès de la DREAL une demande de modification de l'arrêté d'exploitation pour faire suite à une visite qui s'est déroulée en juin 2022. Cette modification d'arrêté porte sur 4 projets :

1. Remblaiement de 2028 à 2035

2. Extraction d'alluvions sous la zone où sont installées actuellement les équipements fixes (ITM)
3. Création d'une plateforme de création de terres fertiles
4. Installation d'une centrale à béton

Le remblaiement est actif depuis 2021 mais uniquement sur une petite bande de terrain. L'objectif est de remblayer le reste des terrains exploités. Ce remblaiement sera réalisé avec des terres limoneuses et argileuses et répond à une demande importante car il n'existe que peu de sites autorisant le dépôt de terre de remblais.

L'avantage est double les camions venant déposer cette terre viennent principalement de chantiers et aussi repartent-ils chargés de matériaux.

A savoir que la zone déjà remblayée a déjà été remise en prairie.

L'extraction de matières sous les ITM est déjà en cours sur une petite portion mais il est proposé de déplacer les installations pour permettre l'exploitation sous celles-ci.

Récemment, il a été décidé de créer une plateforme de terres fertiles. Les usages actuels font que de plus en plus de villes développent des espaces verts et ont besoin de terres végétales qui se font de plus en plus rares. Un groupement de paysagiste a eut l'idée de rendre fertiles des terres stériles. Le concept est de mélanger des terres limoneuses, sablonneuses et argileuses avec un peu de compost et d'y planter de la végétation sélectionnée afin d'y faire revenir la vie souterraine. Au bout de plusieurs semaines ou mois (tout dépend de la stérilité des terres initiales) ces terres deviennent utilisables pour les cultures et les espaces verts.

Le projet de centrale à béton est dans la continuité du second projet. L'idée est d'enterrer la centrale après l'exploitation des matériaux sous les ITM afin de limiter la pollution sonore. Le béton ayant une durée de vie limitée au niveau du transport (40 kms maximum), cette centrale viendrait améliorer le maillage existant et limité dans l'est viennois. Une fois la zone exploitée, la centrale serait installée en 2025.

Mais la question se pose pour l'avenir et surtout le post 2035. L'exploitant de la carrière imagine déjà l'exploitation de foncier supplémentaires et plusieurs études ont été réalisées sur les terrains à proximité.

Le meilleur compromis se situe sur le terrain situé de l'autre côté du bois de chasse à l'est avec la création d'un souterrain équipé de convoyeurs automatisés circulants sous la forêt et la route.

PHV est déjà en cours de négociation avec les propriétaires d'une partie des terrains.

Toutefois, approximativement à la moitié de la zone cible, un secteur PGRE (PLANS DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU) existe alors qu'il n'y a pas de pompage ni d'infiltration recensée. Les différentes parties sont en cours de négociation pour déplacer ce PGRE n'existant que sur plan.

Cette extension inciterait également l'exploitant à investir dans de nouveaux équipements technologiquement avancés qui permettraient de traiter les alluvions et les déblais tout en consommant moins d'eau.

Mme BODEREAU demande s'il y a de l'ambrosie dans les terres de remblaiement. L'exploitant lui répond par l'affirmative. Ce n'est pas systématique mais il y en a des traces. Désormais, les terres de remblaiement au niveau final du sol sont immédiatement semées car l'ambrosie préfère

l'absence de concurrence végétale. En revanche, l'exploitant est particulièrement vigilant sur la renouée du Japon pour laquelle les terres sont immédiatement purgées en cas de trace.

Mme BODEREAU demande si la société a été gênée par l'arrêté sécheresse, il lui est répondu que les exploitants sont déjà engagés dans un plan de sobriété hydraulique validé par la DREAL. L'exploitant s'engage (et démontre) qu'il consomme moins de 200L par m² ce qui lui permet de continuer son exploitation même en cas de restriction.

En tous les cas, il reste totalement interdit de travailler sur la nappe phréatique.

Mme DIDIER demande combien de temps il faut avant que les terres remblayées soient rendues aux agriculteurs. Il lui est répondu que le délai dépend du rendement attendu. Si l'exploitant attend de gros rendements, l'attente peut être de plusieurs années. Cependant, l'exploitant rappelle que les terres fertiles initiales ont été raclées et conservées avant d'être rendues aux exploitants. Il reconnaît toutefois que l'essentiel de la vie a disparue de ces terres mais qu'elles restent plus facilement fertilisables que les terres de remblai.

Mme DIDIER demande si ces terres seront louées, l'exploitant rappelle qu'il n'est pas propriétaire de la majorité des terrains mais seulement occupant, avec versement d'une location, souvent sous la forme de forage. Ce n'est pas le métier de l'exploitant que de louer des terres agricoles.

Pour donner suite à la présentation des différents béton, Mme NIVON signale qu'un béton bas carbone a été utilisé pour réaliser la maison d'autonomie.

M. PORCHERON demande si la centrale à béton va créer des emplois. Il lui est répondu que cette création sera limitée. Une dizaine de personne

Aujourd'hui, la société BML (dont fait partie PHV) emploie 540 salariés.

M. PEREZ évoque la question des nuisances pour la centrale à béton. Il lui est répondu que c'est justement pour les limiter que le choix est fait de mettre la centrale en profondeur. Ceci permettra de limiter les poussières mais aussi les nuisances sonores.

A noter que cette centrale ne sera pas en fonctionnement toute la journée ni la nuit, sauf en cas de chantier exceptionnel (notamment infrastructure structurante routière)

M. PORCHERON demande s'il y a déjà eu des études de réalisées, il lui est répondu par l'affirmative. Chaque projet doit faire l'objet d'une étude phonique.

M. PORCHERON demande s'il est prévu de faire une présentation des projets au public.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a déjà demandé à l'exploitant de faire une présentation auprès des associations environnementales du territoire. Concernant une réunion publique, Monsieur le Maire estime que c'est prématuré.

Ouverture ordre du jour

BUDGET

DM 1 BUDGET RESEAU CHALEUR

Monsieur le Maire explique au conseil que plusieurs travaux de réparations non prévus ainsi que l'augmentation des prix des pellets ont rendu le budget primitif obsolète. Les estimations initiales sont déjà dépassées. Toutefois, il précise que les recettes étaient prudentes et sont également dépassées.

Aussi, il est proposé d'augmenter les autorisations de dépenses et de recettes.

Vote à l'unanimité

BATIMENTS ET VOIRIE

RETROCESSION PARCELLES ALLILA

Mme DUPHOT projette le plan de rétrocession et d'échange portant sur les terrains à proximité de l'immeuble du Cottage.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la construction du bâtiment, les parkings ont été volontairement installés en zone naturelle. Normalement seules les communes ont l'autorisation de créer ces installations dans ces zones, c'est pourquoi ces parkings doivent faire l'objet d'une rétrocession.

M. PORCHERON demande quelles places seront propriétés des habitants de l'immeuble, Mme DUPHOT lui répond que seules les places situées sur les parcelles 343 et 346 seront privées.

Mme BODEREAU fait remarquer, qu'en ce cas, toutes les autres parcelles seront publiques, Monsieur le Maire confirme mais précise que ce ne sera le cas qu'après signature des documents validant la rétrocession. Plusieurs élus font remarquer l'intérêt d'avoir un tel parking à proximité des écoles puisqu'il n'y aura que peu de conflit d'usage (les travailleurs étant déjà partis quand les enfants arrivent à l'école et pas encore revenus quand les enfants sortent). Mme NIVON signale que la commune va également inciter les agents des écoles à se garer sur ce parking pour libérer des places à proximité.

Mme DUPHOT signale également que la copropriété a installé une petite portion des jardins sur des parcelles communales. C'est pourquoi il est proposé, dans la délibération suivante, d'échanger la parcelle 383, privée mais utile pour la commune, contre deux nouvelles parcelles 377 et 379 déjà occupées par le privé.

Mme DIDIER fait remarquer que la parcelle 383 est le parking et le trottoir situé devant la route, Mme DUPHOT confirme mais rappelle qu'il s'agit encore d'un terrain appartenant à une personne privée.

Mme BODEREAU estime que la copropriété devrait signaler clairement les emplacements de parking privé, Monsieur le Maire estime que les propriétaires ayant acquis des immeubles devraient bénéficier de ces parkings et estime, lui aussi, qu'ils devraient être matérialisés.

Monsieur le Maire procède en vote en précisant que l'explication a déjà été donnée pour la délibération à venir mais que des questions restent évidemment possibles.

Vote à l'unanimité

ECHANGE DE PARCELLES AU COTTAGE

Voir la discussion ci-dessus

Mme DUPHOT signale que l'assemblée générale du 21 novembre sera l'occasion d'échanger sur le sujet. M. RONZON imagine que les locataires seront surpris, Monsieur le Maire n'espère pas car cette rétrocession est connue de tous depuis le début de la construction et n'a jamais été cachée.

Vote à l'unanimité

RECENSEMENT DES CHEMINS RURAUX

Monsieur le Maire explique au conseil que la loi 3DS offre désormais l'opportunité aux communes de référencer les chemins ruraux et de les inscrire dans un registre dédié validé par le conseil municipal.

Ceci nécessite toutefois de créer un référentiel et de réaliser une enquête publique.

Monsieur le Maire précise que ce recensement interrompt pendant 2 ans la prescription acquisitive trentenaire mais surtout fixera définitivement l'existence de ces chemins et permettra d'en faire respecter la réalité.

M. RONZON fait remarquer que la prescription acquisitive est valable pour des terrains privés comme publics. Monsieur le Maire le reconnaît mais indique que tout n'est pas évident sur cette question surtout les conditions à réunir pour pouvoir se prévaloir de cette prescription acquisitive. Un tableau de classement de 1824 existe et a été retrouvé par un prestataire dans les archives départementales.

Monsieur le Maire reconnaît que ce recensement sera un lourd travail.

M. RONZON imagine que les choses ont beaucoup évoluées depuis 1824, ce que reconnaît Monsieur le Maire. Il précise que des géomètres seront appelés à travailler sur le dossier. Mme DUPHOT demande si la mission coutera cher, Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a pas encore de chiffres à annoncer. Il précise toutefois qu'il existe un début de base numérique pour les chemins. Mme DIDIER signale avoir lu que les chemins ruraux sont complexes à classer, M. PORCHERON lui répond que les voies publiques sont classées en deux catégories. Les voies communales sont du domaine public communal, sont classées comme tel et doivent faire l'objet d'un entretien régulier. C'est pour ça qu'ils sont le plus souvent carrossés. Les chemins ruraux font partie soit du domaine privé soit du domaine public communal mais, en tout cas, ne sont pas classés dans les voies communales et, de ce fait, ne font pas l'objet d'obligation d'entretien.

Mme BODEREAU constate en tous les cas que des personnes peuvent s'approprier des chemins ruraux illégalement.

Vote à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE

CONVENTION BARRIERES

Monsieur le Maire explique au conseil que la commune a acheté 50 barrières à un tarif avantageux pour compléter l'inventaire quelque peu limité en la matière.

Les 50 barrières étant tout de même un peu trop importantes pour la commune, il a été proposé d'en vendre la moitié à la commune d'Estrablin qui a accepté.

Mme DIDIER demande si Estrablin est toujours d'accord pour payer, Monsieur le Maire confirme. Mme DIDIER constate que cet achat était surtout une opportunité, Monsieur le Maire rappelle qu'il y avait un besoin mais pas urgent. C'est effectivement un effet d'aubaine qui a été saisi.

Monsieur le Maire explique que, désormais, il n'y a besoin de commander des barrières que pour les grands événements.

Vote à l'unanimité

REGLEMENT BIBLIOTHEQUE

Mme NIVON rappelle au conseil que la commune est passée au réseau du 30 et +. Un règlement avait déjà été voté il y a 2 ans mais qu'il doit être modifié pour prendre en compte cette adhésion. Elle rappelle toutefois que ce règlement reste applicable que pour la bibliothèque d'Eyzin-Pinet.

Mme BODEREAU demande combien de bénévoles sont présents à la bibliothèque, Mme NIVON lui répond qu'il y a 7 bénévoles mais qu'une s'arrête.

Mme BODEREAU demande si elles continuent à ouvrir le samedi, Mme NIVON répond par l'affirmative mais qu'une fois par mois. Mme NIVON précise qu'une boîte à retour pour les livres sera installée prochainement.

Monsieur le Maire tient à remercier les bénévoles pour tout le travail réalisé.

Vote à l'unanimité

M. AILLOUD demande quand sera inaugurée la bibliothèque avec son nom « C. DUPHOT », Mme NIVON lui répond qu'une délibération a bien été prise mais que les élus attendent encore pour trouver une date.

CONVENTION DE COOPERATION AVEC LE TRENTE ET +

Mme NIVON indique qu'une nouvelle convention doit être signée avec le réseau du trente et +. Cette convention est similaire à celle de 2016 à part qu'elle évoque la convention avec le département et la nouvelle informatisation et les coûts liés.

Elle précise que chaque commune garde son choix sur les livres à acquérir.

Vote à l'unanimité

DIVERS

LUTTE CONTRE LES DECHETS SAUVAGE

Monsieur le Maire explique que la commune avait déjà pris une délibération en ce sens mais qui a été rejetée par la préfecture alors que plusieurs communes voisines, comme Vienne et Pont-Evêque, avaient prise des délibérations similaires et acceptées. Aussi, il est proposé d'en prendre une nouvelle similaire à celle de Chuzelles.

Vote à l'unanimité

INFORMATIONS

PC et DP

Monsieur le Maire donne lecture des derniers permis de construire et déclarations préalables qui ont été rejetées ou approuvées.

Vidéoprotection

Monsieur le Maire rappelle que la commune a été victime d'un vol ce week-end et donne des détails sur les conditions et les biens dérobés. Plusieurs élus font remarquer qu'il y a eu un certain nombre de cambriolages récemment.

Monsieur le Maire indique qu'il y aura une augmentation des subventions en 2024 pour aider à l'installation de vidéo protection. La région aide à hauteur de 50% et plafonné à 50 000 € et le département apporte une aide de 20 %. Le projet de la commune est d'engager une étude pour installer des caméras aux entrées du village.

Monsieur le Maire rappelle que les enregistrements sont réalisés sur un support dédié, accessible que par la police municipale et lui-même et consultables que sur réquisition judiciaire. Les enregistrements sont également limités dans le temps.

Toutefois, Monsieur le Maire souhaite recueillir l'avis du conseil avant d'initier l'étude.

M. PORCHERON indique son avis favorable car estime qu'on ne parle que cambriolage mais il pense aussi aux enlèvements (Mme Baudran soulève aussi la question des agressions, notamment familiales). M. PORCHERON estime qu'il serait bon que tout le territoire soit maillé pour permettre un suivi des véhicules suspects.

M. RONZON estime que l'installation de caméra est avant tout dissuasif.

M. CHEVALIER demande s'il n'est pas possible de mutualiser les équipements, Monsieur le Maire lui répond que c'est trop compliqué tant au niveau légal que du calendrier.

Mme BODEREAU et M. BERNARD affichent leur opposition au projet non pas sur son bien fondé mais sur son coût. Ils estiment que celui-ci sera trop important au regard des avantages qui seront apportés.

Monsieur le Maire signale que Septème fait souvent l'objet de réquisitions pour ce que ses caméras ont filmées. M. BERNARD estime que ceci vient confirmer que les caméras n'ont pas un impact aussi important que ça. Monsieur le Maire précise que ces réquisitions ne portent pas forcément sur des troubles intervenus à Septème mais peuvent servir à suivre un véhicule.

Mme BAUDRAN indique avoir lu une qui affirmait le caractère dissuasif des caméras.

Monsieur le Maire va dans le même sens avec des Points d'Apport Volontaire (PAV) dégradés sans caméra et nettement plus propre après l'installation de caméras.

M. BERNARD ne remet pas en cause ces études mais estime qu'il est difficile, et que ceci n'a jamais été fait, de quantifier la différence entre coûts et bénéfices surtout en prenant en compte la maintenance, les réparations etc.

Mme DIDIER s'abstient.

Les autres élus marquent leur approbation pour le projet.

Anniversaire de l'inauguration des monuments aux morts

M. AILLOUD explique aux élus que les monuments d'Eyzin-Pinet et de Chaumont ont été inaugurés respectivement en 1921 et en 1922. Monsieur le Maire reconnaît que la commune est un peu en retard pour fêter le centenaire mais que beaucoup de sujets ont mobilisé les équipes. Monsieur le Maire continue en indiquant avoir demandé à M. AILLOUD de chercher des lettres de poilus originaires de la commune pour les faire lire lors de la cérémonie par des enfants.

M. PORCHERON précise que ce même jour aura lieu l'inauguration de la boîte à livres.

Monsieur le Maire résume :

- 10h00 : inauguration de la boîte à livres
- 10h45 : commémoration du 11 novembre à Chaumont
- 11h30 : commémoration du 11 novembre à Eyzin-Pinet et cérémonie pour l'anniversaire de l'inauguration des 2 monuments à Eyzin-Pinet

Alimentation en eau potable

Monsieur le Maire informe que les précipitations ont été satisfaisantes avec 110mm la semaine passée, M. PORCHERON signale que la Gère est bien montée.

Monsieur le Maire tient tout de même à rappeler que le territoire reste en situation de crise même si l'état du puits de prélèvement reste stable. L'agglomération a mit la pression sur la SAUR pour trouver et lutter contre les fuites et c'est l'équivalent de 370m³/h qui ont depuis été identifiés et traités. Chiffre important et à mettre en perspective avec les 1 500m³/h de prélèvement.

Aujourd'hui, après différents travaux et choix techniques, le pompage est limité à 600m³/h grâce notamment au branchement à d'autres forages.

Des solutions sont en cours d'étude mais le sujet reste complexe et les travaux difficiles.

Monsieur le Maire rappelle que la commune utilise déjà les rejets de la piscine intercommunale pour arroser les plantes mais projette déjà d'installer un autre système de récupération au niveau des toits des services techniques. Surtout en sachant que de nombreuses plantations sont prévues et que celles-ci devront être impérativement arrosées pendant 3 ans.

Tri des poubelles

Mme NIVON informe le conseil avoir assisté à une réunion à l'agglomération traitant des déchets. Elle a fait remarquer que le tri des déchets lors des activités organisées par les associations devenait compliqué à réaliser et traiter. Elle cite notamment le sou des écoles qui a fait un très gros travail sur la question mais se trouve désormais bloqué par l'absence de PAV adaptés.

Il a également été question des

grosses entités produisant de gros volumes comme les écoles ou la cantine scolaire et pour lesquels il n'y a aucune alternative proposée.

Mme NIVON a également fait remarquer les limites qu'il y avait au PAV à la campagne. Monsieur le Maire fait d'ailleurs remarquer que ceux-ci sont demandés à proximité pour le côté pratique mais aucun citoyen n'en veut à côté de chez lui. D'autant qu'il est déjà difficile de trouver un terrain adapté à son installation.

Mme NIVON fait remarquer que le problème perdurera pour les associations. Une réflexion s'est portée sur la mise à disposition de poubelles de tri mais ceci ne règle pas le problème de l'acheminement des tris jusqu'aux services de l'agglomération ni de leur prise en charge.

Bon cadeau

Monsieur le Maire informe le conseil avoir donné un bon cadeau de 100 € à un jeune Eyzinois devenu Champion de France cadet de rugby.

Pôle de santé

Mme DUPHOT informe le conseil qu'une réunion a été organisée avec les professionnels de santé et que 2 audits, l'un pour la question thermique et l'autre pour la VMC, ont été réalisés.

Ces audits ont fait ressurgir toute une liste de petits points à modifier pour améliorer le confort des occupants. La commune entre désormais dans une phase de réalisation avec des travaux estimés à 8 500 €.

Lotissement impasse du Pensionnat

Monsieur le Maire annonce qu'un permis de construire a été déposé mais n'est pas encore communicable car pas signé.

Monsieur le Maire estime que la densité proposée est trop importante et tient compte de l'ensemble du terrain alors que seule une partie est construite. Monsieur le Maire souhaite se rapprocher des services de Vienne Condrieu Agglomération pour voir le zonage de cette Orientation d'Aménagement Programmée (OAP) afin d'en diminuer la surface et donc diminuer la densité exigée au titre du SCoT.

Mme DUPHOT signale que pour changer l'OAP il faut engager des démarches et que les services instructeurs de l'agglomération n'y sont pas favorables.

Monsieur le Maire maintient son opposition au projet en l'état.

Boulangerie

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un architecte a été mandaté et travaille sur le sujet. Une déclaration préalable devrait être déposée avant la fin de l'année et la commune a trouvé un boulanger qui semble très intéressé par le sujet.

Mme JURY demande d'où vient le candidat, Monsieur le Maire lui répond de Vienne. Mme JURY demande si c'est un jeune ou une personne plus proche de la retraite, Monsieur le Maire lui répond que c'est une personne dans la force de l'âge avec plusieurs années d'expérience,

Interconnexion des bâtiments

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune est en train d'interconnecter les bâtiments communaux du centre village (Mairie-Hangar-Garderie-Restaurant-Chaudière d'un côté et Ecole maternelle-école élémentaire de l'autre) pour permettre une meilleure rationalité et ouvrir plus de possibilités. Ceci permettrait de limiter les coûts en n'installant plus que 2 box fibre (une mairie et une école) mais aussi de centraliser tous les points pour la téléphonie, l'alarme et l'accès aux

ressources réseau. A l'avenir, ceci permettra également un déploiement plus simple de la vidéo surveillance et des contrôles d'accès à ces bâtiments.

Il est également en projet la création d'un Wi-Fi public sécurisé et répondant aux normes HADOPI pour le public utilisant ces locaux.

Circuit touristique

Mme NIVON informe le conseil avoir été consulté par l'office du tourisme car une société réalise des parcours touristiques familiaux avec des énigmes et des questionnaires sur des lieux emblématiques ou « hors du commun ». Eyzin-Pinet a été cité et les élus sollicités pour trouver un parcours avec des éléments remarquables. Le thème retenu est celui des contes et féeries avec le mur au serpent, des légendes sur les sorcières et les nombreuses sources du village. Le tracé a été validé, reste à convaincre la société.

Nouveau parking de la piscine

Monsieur RONZON invite à la prudence quant au nouveau tracé de la route au niveau du parking de la piscine. Il fait remarquer qu'il est déjà difficile pour les véhicules agricoles de tourner au niveau du pont.

Monsieur le Maire répond en être conscient et a d'ailleurs demandé à éloigner le virage du pont pour améliorer la visibilité des véhicules qui doivent s'arrêter au stop.

M. PORCHERON précise que certaines bordures sont prévues pour être franchissables.

Bulletin municipal

Mme BERTHELET signale que le bulletin sera prochainement envoyé en impression mais ne sera distribuable que trop tardivement pour inviter les aînés au repas du 2 décembre.

Aussi, les enveloppes contenant l'enveloppe et le coupon réponse sont à la disposition des élus ce soir et ceux-ci sont invités à les distribuer rapidement.

Séance levée à 23h00

Validé à

le

Le Maire
C. JANIN

Le Secrétaire
A. VALENCIER